



Charges patronales sur vente de fonds et immeuble

Par **gerard4260**, le **04/07/2012** à **20:38**

Bonjour,

J'étais artisan associé en nom propre (société de fait).

Petite structure : 2 associés plus 1 salarié.

Après 35 ans d'exercice, nous avons vendu fonds de commerce et murs de l'atelier. Notre comptable nous annonce cette semaine qu'un solde de charges important restera dû à RSI. Comme habituellement, nous avons versé des avances sur charges qui suivent approximativement notre dû, normalement au vu de notre résultat, une petite somme restait à devoir.

Devant notre étonnement, le comptable nous explique que cela provient d'une partie des cessions fonds et murs qui est réintégrée au bénéfice et sur laquelle est prélevé les charges patronales.

Quelques chiffres: achat du fonds il y a 35 ans : 16000 euros revendu ce jour 75000 euros
achat des murs il y a 35 ans 16000 revendu 80000.

Dû RSI : 14000

Q'en pensez-vous ?

Y a-t-il une erreur ?